



9 de abril de 2016

**Pongan su nombre, apellidos y DNI en TODAS las hojas.
Al finalizar el ejercicio, introduzcan las hojas dentro del sobre.**

SEGUNDO EJERCICIO – TRADUCCION

TAXATION

The EU does not have a direct role in raising taxes or setting tax rates. The amount of tax you pay is decided by your government, not the EU.

The EU's role is to oversee national tax rules – to ensure they are consistent with certain EU policies, such as:

- Promoting economic growth and job creation.
- Ensuring the free flow of goods, services and capital around in the single market of the EU.
- Making sure businesses in one country don't have an unfair advantage over competitors in another.
- Ensuring taxes don't discriminate against consumers, workers or businesses from other EU countries.

Furthermore, EU decisions on tax matters require unanimous agreement by all member governments. This ensures that the interests of every single EU country are taken into account.

VAT & excise duties

For some taxes, such as VAT or taxes on petrol, tobacco and alcohol (excise duties), all 28 national governments have agreed to broadly align their rules and minimum rates, to avoid distorting competition across borders within the EU.

Corporate & income tax

For other taxes, such as company and income tax, the EU's main role is to ensure that principles such as non-discrimination and free movement in the single market are followed. Increasingly, a coordinated EU approach is needed among all member countries to do this, as well as tackle common challenges such as tax evasion.

Tax revenue

The EU also has no say in how countries spend their tax revenues. However, due to the increasing interdependence of EU economies, countries that overspend and go into too much debt could jeopardise growth in their neighbours and undermine the stability of the eurozone.

To minimise this risk, EU countries try to coordinate their economic policies closely, partly based on recommendations from the Commission. Some of these recommendations refer to national tax policies, seeking to make them fairer, more efficient and more growth-friendly.



TAX IN THE SINGLE MARKET

Breaking down tax barriers

Personal and company taxes are mainly the responsibility of the individual EU countries. However, under EU rules, they should not create barriers to mobility in Europe. Individuals who move to another EU country, or companies who invest across borders, can face taxation in two or more countries or struggle with complicated administration.

There are treaties in place between most EU countries designed to eliminate double taxation but they may not cover all taxes or all cross-border situations, and may not be applied effectively in practice. The Commission works in several ways to resolve these problems. This ranges from proposing coordinated solutions to governments to – if necessary – taking legal action if there is discrimination or breach of EU law.

Standardised taxation of goods & services

The single market allows goods and services to be traded freely across borders within the EU. To make this easier for businesses – and avoid competitive distortions between them – EU countries have agreed to align their rules for taxing goods and services.

Minimum tax rates are in place for VAT and excise duties, along with rules on how these taxes should be applied. Governments are free to apply their own national rates above the EU minimums if they wish.

The Commission is currently working to reform the EU VAT system, to make it simpler, more fraud-proof and efficient in the revenues it delivers to national governments.



9 de abril de 2016

**Pongan su nombre, apellidos y DNI en TODAS las hojas.
Al finalizar el ejercicio, introduzcan las hojas dentro del sobre.**

SEGUNDO EJERCICIO – TRADUCCION

FISCALITE

L'UE n'exerce aucune influence directe sur la fixation des taux d'imposition et la perception des impôts. Le montant de l'impôt que vous payez est décidé par les autorités de votre pays, et non par l'Union.

Le rôle de l'UE consiste à superviser les règles fiscales nationales pour garantir leur cohérence avec certaines politiques européennes visant à:

- Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois;
- Assurer la libre circulation des biens, des services et des capitaux dans l'UE (au sein du marché unique);
- Garantir que les entreprises d'un pays ne disposent pas d'un avantage déloyal par rapport à leurs concurrentes dans un autre pays;
- S'assurer que les impôts n'établissent pas de discrimination envers les consommateurs, les travailleurs ou les entreprises d'autres États membres.

En outre, les décisions de l'UE en matière fiscale requièrent l'accord à l'unanimité de tous les États membres, ce qui permet de prendre en compte les intérêts de chaque pays.

TVA et droits d'accises

Pour certains impôts, comme la TVA ou les taxes frappant les carburants, le tabac et l'alcool (droits d'accises), les 28 pays membres sont convenus de procéder à un alignement général de leurs règles et de fixer des taux minimaux, afin d'éviter une distorsion de la concurrence au sein de l'Union.

Imposition des entreprises et des revenus

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et sur les revenus, le rôle de l'UE consiste principalement à veiller au respect de principes tels que la non-discrimination et la libre circulation au sein du marché unique. Pour y parvenir, il est de plus en plus nécessaire d'adopter une approche coordonnée entre tous les États membres et de lutter contre des problèmes communs tels que l'évasion fiscale.

Recettes fiscales

L'UE n'intervient pas non plus dans la façon dont les pays dépensent leurs recettes fiscales. Toutefois, compte tenu de l'interdépendance croissante des économies de l'UE, les pays qui dépensent et s'endettent trop pourraient mettre à mal la croissance de leurs voisins et la stabilité de la zone euro.



Afin de limiter ce risque, les États membres s'efforcent de coordonner étroitement leurs politiques économiques, en partie sur la base de recommandations de la Commission. Certaines de ces recommandations concernent des politiques fiscales nationales, qu'elles visent à rendre plus efficaces, plus équitables et plus propices à la croissance.

LA FISCALITE DANS LE MARCHÉ UNIQUE

Éliminer les entraves fiscales

Les impôts sur les personnes physiques et les sociétés relèvent principalement de la responsabilité des pays de l'UE. Toutefois, en vertu des règles de l'UE, ils ne doivent pas créer d'obstacles à la mobilité en Europe. Les personnes qui s'installent dans un autre pays de l'UE, ou les entreprises qui investissent au-delà des frontières, peuvent être taxées dans plusieurs pays ou être confrontées à des procédures administratives complexes.

La plupart des pays de l'UE ont adopté des accords en vue d'éliminer la double imposition. Ces accords ne couvrent cependant pas toujours tous les impôts ou toutes les situations transfrontalières, et il arrive qu'ils ne soient pas appliqués efficacement dans la pratique. La Commission s'emploie à résoudre ces problèmes de plusieurs manières, en proposant des solutions coordonnées aux États membres ou, si nécessaire, en engageant une action en justice en cas de discrimination ou de violation du droit de l'Union.

L'imposition normalisée des produits et des services

Le marché unique permet de commercialiser librement des biens et des services au-delà des frontières intérieures de l'UE. Afin d'aider les entreprises et d'éviter les distorsions de concurrence entre elles, les pays de l'UE ont convenu d'aligner leurs règles en matière d'imposition des biens et des services.

Des taux minimaux ont été mis en place pour la TVA et les droits d'accises, et des règles déterminent comment ces taxes doivent être appliquées. Les États membres sont libres d'appliquer des taux nationaux supérieurs aux taux minimaux de l'UE.

La Commission s'emploie actuellement à réformer le système de TVA de l'Union afin de le rendre plus simple, plus résistant à la fraude et plus efficace en ce qui concerne les recettes qu'il génère pour les États membres.